

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 7 février 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT.

Absents : MM. SEYNAT – LABERNADIE - DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)
La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 04 du 06 et 13 décembre 2022, n°5 du 10 janvier 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

RUFFEC – STADE HENRI LACOMBE – NNI 162920101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** de l'installation.

- Fournir une Attestation d'Ouverture au Public ou une Attestation de capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

SOYAUX – STADE DES ROCHERS 1 – NNI 163740201

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** de l'installation et des éléments fournis :

- Rapport de Visite du 03/02/2023 (JP. PINEAU -J. BUERGO)

- Fournir le PV de la Commission de Sécurité pour fixer la capacité de la tribune.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

SOYAUX – STADE DES ROCHERS 2 – NNI 163740202

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** de l'installation et des éléments fournis :

- Rapport de Visite du 24/01/2023 (JP. PINEAU -J. BUERGO)

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- Présence de collecteurs d'arrosage non protégés dans la zone de sécurité (art 3.10.2 des RGs FFF&IS 2021)

- Sécurisation de la zone technique non conforme (art 3.9.5.1 des RGs FFF T & IS 2021)

Elle rappelle que les tampons et couvercles de regard situés en zone de sécurité ne doivent pas présenter de danger ni par leur nature (matériau souple non saillant) ni par leur altimétrie (rigoureusement au niveau du revêtement).

Elle rappelle que la protection de l'aire de jeu (main courante ou clôture) à l'arrière des bancs de touche doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public (préventions des agressions).

- Fournir une AOP ou Attestation de capacité.

Elle confirmera le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission) **à la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées.**

- 2.3. Changements de niveau de classement

PUYMOYEN – STADE D'HEURTEBIZE 2 – NNI 162710102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 07 FEVRIER 2023 – PV N° 6

PAGE 3/28

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de M. ROULON du 19/01/2023

La CRTIS constate les non-conformités suivantes :

- **Système de tension des filets absent (art 3.9.3 des RGs FFF T & IS 2021)**

- **Main courante côté spectateur non pleine et continue (art 6.6 des RGs FFF T & IS 2021)**

Elle rappelle que les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés à deux ou trois perches de couleur sombre. Afin d'éviter toute confusion avec les tracés de l'aire de jeu, les perches sont obligatoirement d'une couleur sombre et leur diamètre doit assurer une rigidité minimale en évitant tout risque de blessure des utilisateurs.

Elle rappelle qu'un dispositif de protection est obligatoire pour les Niveaux T4 et T5 sur tous les côtés du terrain qui sont accessibles au public.

Elle prononcera le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033 (Date de la Commission)**, **dès la levée des non-conformités au 30/06/2023.**

CHERVES-CHATELARS – STADE MUNICIPAL – NNI 160960101

Cette installation est classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025.**

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation.

Elle note une hauteur de but de 2,40 m, non conforme aux attentes règlementaires (Art.3.9.1.2)

Elle demande qu'une opération de remise en conformité de l'installation soit effectuée avant la prochaine rencontre officielle.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033 (Date de la Commission).**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BARBEZIEUX ST HILAIRE – STADE DE ST HILAIRE – NNI 160280201

Reçu courrier de la Mairie de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE du 9 Janvier 2023 : STADE DE ST HILAIRE renommé STADE MARCEL RENAUDIN (NNI : 160280301).

La CRTIS constate la présence d'un doublon NNI : **Retrait de classement** de l'installation STADE DE SAINT HILAIRE – NNI 160280201 – BARBEZIEUX ST HILAIRE

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

MARSAC – STADE

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ROUILLAC – STADE JACQUES BERTRY – NNI 162860101

Reçu courriel de la Mairie du 24 Décembre 2022 : Echancier des travaux pour mise aux normes jusqu'au 30/06/2023.

La CRTIS prend note.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau travaux T5 PN** jusqu'au **30/06/2023 (Date de la Commission).**

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

FONCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 171640103

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T7 PN** de l'installation.

Elle classe cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

THORS – STADE MUNICIPAL – NNI 174460101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **22/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

LANDES – STADE MUNICIPAL – NNI 172020101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **19/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite du 02/12/2022 (J. PREGHENELLA)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

LA JARNE – STADE LES 4 CHEVALIERS – NNI 171930101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite du 25/11/2022 (J. PREGHENELLA)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

ST JUST LUZAC – STADE DES QUATRE MOULINS – NNI 173510101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**.

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts non conforme (2,44m (art 3.9.1 des RGs FFF T & IS 2021)**

- **Main courante côté spectateur non pleine et continue (art 6.6 des RGs FFF T & IS 2021)**

Elle prononcera le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission), **dès la levée des non-conformités.**

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BUSSAC CHARENTE – STADE MUNICIPAL – NNI 170730101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **12/11/2022**.

Information CDTIS 17, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

LA JARRIE – STADE CLAUDE POU MADERE – NNI 171940101
Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **19/07/2024**.
Information CDTIS 17, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

ST SEVER DE SAINTONGE – STADE DES QUATRE ROUTES – NNI 174000101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/05/2021**.
Information CDTIS 17, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

VENERAND – STADE MUNICIPAL – NNI 174620101
Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **26/01/2021**.
Information CDTIS 17, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

JUGEALS NAZARETH – STADE MARCELIN BACHELIER – NNI 190930101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** de l'installation.

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

- Zone de sécurité non conforme inférieur à 2,50m (art 3.3 des RGs FFF T & IS 2021)

La commission préconise la réduction des dimensions de l'aire de jeu à minima 94 m x 58 m pour retrouver les 2,50 m minimum de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS prononce un **retrait de classement** de cette installation.

Le classement de cette installation sera prononcé en **Niveau T7 PN**, dès la levée de la non-conformité
Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2.3. Changements de niveau de classement

LAPLEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 191060101

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 20/12/2022 (H. CLAVIERE)
- AOP du 26/01/2023 (299 personnes en pourtour)
- Plan des Vestiaires

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2023** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

SAINT HILAIRE PEYROUX – STADE FOOT A5 BEL AIR – NNI 192115501

Cette installation est une création.

À la suite du courriel de la Mairie en vue du déplacement du terrain de Foot 5 PALISSADES et réactualisation des devis :

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5** palissades et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 08/06/2022 avec terrain de 38x18m et buts de 4x2 m
- **Dossier APS du 13/01/2023 :**

- ✓ Dimensions Aire de Jeu 30 x 20 m.
- ✓ Synthétique pure S35 (lestage sable)
- ✓ Hauteur du gazon 35 mm
- ✓ Couche de souplesse PROPLAY 20 mm

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un terrain de FOOT5 PALISSADES**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

PEYRAT LA NONIERE – STADE ALPHONSE FRADET – NNI 231510101

Cette installation était classée au **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**, à la suite de la **réalisation d'une extension du bloc vestiaire**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 17/11/2022 (T. ECOBICHON)
- Plan des Vestiaires

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

SANNAT – STADE MUNICIPAL – NNI 231670101

Cette installation était classée au **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**, à la suite de la **réalisation d'une extension du bloc vestiaire**, et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 17/11/2022 (T. ECOBICHON)

Elle prend note de la dimension minimale du vestiaire arbitre de l'installation. Elle rappelle que 4m² de surface sèche (hors douche et sanitaires) doit être disponible pour un classement au niveau T5 et T6 des installations.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BOULAZAC ISLE MANOIR – STADE LUCIEN DUTARD 1 – NNI 240530101

Cette installation est classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **01/02/2028**.

Reçu en date du 24/01/2023 le courriel de la Mairie de BOULAZAC ISLE MANOIR : Arrêté d'Ouverture au public de la Tribune Officielle du 1er Juillet 2022.

Capacité de la nouvelle tribune fixée à 309 places assises couvertes (Plan présent sur STADIUM) venant s'ajouter à l'Arrêté du 07/11/2007.

Pris note par la CRTIS.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

GRADIGNAN – STADE DE MOULERENS 1 – NNI 331920101 (CFTIS du 26/01/2023)

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **14/01/2023**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 26/01/2028.

PODENSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333270101 (CFTIS du 26/01/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/11/2028**.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 26/01/2028.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LE BOUSCAT – PARC DES SPORTS DES ECUS 4 – NNI 330690404

Cette installation était classée **Niveau T6 S** jusqu'au **06/07/2030**.

Date de mis en service : 22/08/2022

La commission prend connaissance des pièces supplémentaires envoyées :

- Tests in-situ initiaux du 09/12/2022 conformes Labo Des Sols)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 SYN** jusqu'au **22/08/2032** (Date mise en service).

2.2. Confirmations de niveau de classement

BERNOS BEULAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 330460102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **19/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

TALENCE – STADE DE THOUARS 5 – NNI 335220205

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **16/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des éléments fournis :

- Rapport de visite du 08/02/2023 (P. BARRIERE)
- Plan des vestiaires
- A.O.P du 12/09/2016 (200 places debout)

Elle classe cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LA TESTE DE BUCH – STADE DU CLAVIER A CAZAUX – NNI 335290301

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/03/2032**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable Installation** du 06/12/2022, pour la **création d'un bloc vestiaire** pour un **Niveau T4** et des éléments fournis :

- Fiche projet
- Conseil Municipal du jeudi 16 juillet 2020
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un bloc vestiaire conforme en Niveau T4**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BORDEAUX – STADE JARDINS SUZANNE LENGLEN – NNI 330631601

Cette installation est classée en **Niveau T6 SYN** jusqu'au **01/03/2031**.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Visite du 12/01/2023 (V. GUICHARD)
- Rapport de Visite du 17/01/2023 (V. GUICHARD)

La commission prend note de la levée des non-conformités.

Information transmise à la Commission Compétitions.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

TARNOS – STADE VINCENT MABILLET – NNI 403120201

Cette installation est classée en **Niveau T4Prov** jusqu'au **20/04/2023**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable** du 02/01/2022, pour la **création d'un bloc vestiaire** pour un **Niveau T4** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie
- Echancier des travaux
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un bloc vestiaire conforme en Niveau T4**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST PARDOUX DU BREUIL – STADE DU LAC – NNI 472630101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **20/01/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 13/01/2023 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

MARMANDE – STADE MICHELON 2 – NNI 471570102

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **30/09/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/01/2023 (P. LACOMBE)
- AOP du 04/07/2002 (300 personnes en tribunes et 1300 en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

VIRAZEIL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 473260102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/01/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/01/2023 (P. LACOMBE)
- Attestation de Capacité du 26/01/2023 (299 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Absence bancs de touches joueurs 2,50ml (article 3.9.5.2 des RGs FFF T&IS 2021)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

STE BAZEILLE – STADE NEUFFONS 1 – NNI 472330101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/01/2023 (P. LACOMBE)
- Attestation de Capacité du 27/01/2023 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

STE BAZEILLE – STADE NEUFFONS 2 – NNI 472330102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

Courrier de la Mairie du 25/01/2023, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

BIARRITZ – STADE SAINT MARTIN – NNI 641220201

Cette installation est classée en **Niveau T3PN** jusqu'au **27/02/2030**.

La commission prend connaissance de la **demande d'Avis Préalable** du 24/01/2024, pour le changement **de revêtement en synthétique** pour un **Niveau T3 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de la Mairie
- Echancier des travaux
- Plan de Masse de l'installation
- Plan des vestiaires

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MAULEON – STADE PIERRE MARTIN 2 SYNTHÉ – NNI 790790701

Cette installation est classée **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T4 SYN**, à la suite au changement de revêtement de l'aire de jeu pour passage au synthétique (Avis favorable du 22/03/2022), et des éléments fournis :

Date de mise en service SYN : 17/01/2023.

- Rapport de visite du 17/01/2023 (J.J. PETIT)

- **Fournir les test in-situ initiaux,**

- Plan de masse

- **Fournir une AOP ou une Attestation de capacité de l'installation (AOP terrain principal)**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Prov** jusqu'au **17/07/2023**, **dans l'attente des tests in-situ de l'installation.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

MAUZE SUR LE MIGNON – STADE MAXIME GIRAUD – NNI 791700101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **04/03/2031**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 07 FEVRIER 2023 – PV N° 6

PAGE 14/28

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.
Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

LE BUSSEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 790590101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

BRIOUX SUR BOUTONNE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 790570102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **21/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

ARDIN – STADE PIERRE RENOUX 2 – NNI 790120102

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

MISSE – STADE MUNICIPAL – NNI 791780101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/11/2032**.

Courrier de la Mairie, ce terrain ne sert plus au Foot – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST MAIXENT L'ECOLE – SALLE REMY BOUX – NNI 792709901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau Futsal 4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 26/01/2023 (J.J. PETIT)

- PV de la Commission de sécurité du 6 Avril 2022

- AOP du 08/11/2011

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SCORBE CLAIRVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 862580101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **22/10/2030**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN**, (Avis préalable du 10/02/2022 pour la construction de 2 vestiaires).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

NOUAILLE MAUPERTUIS – STADE DE LA LEZINIÈRE 2 – NNI 861800102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **15/05/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite du 30/12/2022 (P. HERAULT)
- Attestation, de capacité du 12/01/2023 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

VAUX – STADE RAYMOND CHANTECAILLE 1 – NNI 862780101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/12/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite du 03/08/2022 (G. RAVEAU)
- Attestation, de capacité du 13/12/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

BEAUMONT – STADE MICHEL BREMAUD 1 – NNI 860190101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **20/08/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite du 12/01/2023 (P. HERAULT)
- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité**

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Couvrir le regard d'arrosage présent dans la zone de Sécurité (article 3.10.2 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Hauteur des but non conformes (article 3.9.1 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Main courante non continue (article 6.6 des RGs FFF T&IS 2021)**
- **Support publicitaires à enlever (article 6.6 des RGs FFF T&IS 2021)**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités majeures citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Le classement de cette installation sera prononcé en Niveau T4 PN, dès la levée des non-conformités

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

SENILLE ST SAUVEUR – STADE CHARLES ARNAULT 1 – NNI 862450101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/12/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** de l'installation et des éléments suivants :

- Rapport de Visite du 13/01/2023 (P. HERAULT)

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (article 3.4 des RGs FFF T&IS 2021)**

- **Hauteur des but non conformes (article 3.9.1 des RGs FFF T&IS 2021)**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités majeures citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Le classement de cette installation sera prononcé en Niveau T5 PN, dès la levée des non-conformités

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE JARASSON 2 – NNI 861580102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **31/05/2031**.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/01/2023 pour un projet de vestiaires complémentaires ainsi que des documents transmis :

- Note de présentation reçue par mail le 26/01/2023

- Plan de situation

- Plan vestiaires joueurs et arbitres cotés

La CRTIS rappelle les surfaces relevées :

• Joueurs : 20m² HS / • Arbitres : 8m² HS / • Club house de 79m² avec point d'eau (mutualisé sports)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection du bloc vestiaires**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

CHARROUX – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 860619901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal 3**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

MONTMORILLON – GYMNASSE JEAN-CLAUDE VILLEGIER – NNI 861659901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal 4**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal 4** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

VENDEUVRE DU POITOU – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 862819901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal 3**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

ST JULIEN L'ARS – SALLE DE SPORTS – NNI 862269901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **13/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal 3**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau Futsal 3** jusqu'au **07/02/2033** (Date de la Commission).

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

FOLLES – STADE DE LA COLLINE 2 – NNI 870670102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation en **Niveau T6 PN**, et des éléments suivants :

- Rapport de visite du 13/11/2022 (L. GENESTE)

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- La casquette des bancs de touche est située à 2,30 m au lieu de 2,50 m (Art. 5.4).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS prononce un retrait de classement de cette installation.

Elle propose l'une des corrections suivantes pour retrouver la conformité de l'installation :

- Réduction de la largeur de l'aire de jeu à 67 m pour permettre de retrouver la distance de 2,50 m entre l'extérieur de la ligne de touche et le point le plus proche des bancs de touche joueurs.

- Le recul des bancs de touche, dans le respect de l'article 3.9.5.1 des RGs FFF T&IS 2021, afin d'obtenir les 2,50 m de distance entre l'extérieur de la ligne de touche et le point le plus proche des bancs de touche joueurs.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

2.2. Confirmations de niveau de classement

VAYRES – STADE CHARLES LECLERC – NNI 871990101

Cette installation était classée en **Niveau T6** jusqu'au **03/02/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6** et des éléments transmis :

- Rapport de Visite du 07/11/2022 (L. GENESTE)

Elle constate que la hauteur sous montants est non conforme à l'article 3.9.1.2 des RGs FFF T&IS 2021 avec des hauteurs sous montants de 2,37 m (but côté opposé aux vestiaires).

La commission demande que la hauteur des montants soit corrigée à la hauteur réglementaire.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/02/2032**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

BONNAC LA COTE – STADE MUNICIPAL – NNI 870200101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/05/2022 pour un projet de **création de vestiaires** ainsi que des documents transmis :

- Lettre intention de la Mairie
- Plan de situation
- Plan vestiaires joueurs et arbitres cotés

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **Création du bloc vestiaires**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

L'ISLE D'ESPAGNAC – STADE LA MAISON D'ARDOISE 1 – NNI 161660101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **05/03/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **23/01/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

ST AMANT DE BOIXE – STADE MUNICIPAL – NNI 162950101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **29/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 140 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **19/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

VERTEUIL – STADE DE LA GARE – NNI 164000101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **06/10/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **19/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

CONFOLENS – STADE GARY PAILLER – NNI 161060101

Reçu courrier de la Mairie du 5 Janvier 2023 : Arrêté temporaire d'utilisation du stade en nocturne jusqu'au 30/06/2023.

La CRTIS prend connaissance.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST JEAN D'ANGELY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173470101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **23/01/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 196 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **07/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

FONTCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 171640101

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 07 FEVRIER 2023 – PV N° 6

PAGE 20/28

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **17/11/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/07/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 11/05/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche et 16,50m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : Altis LED G3 (1 x 757 WB, 1 x 757 EB et 1 x 757 A4)
- Puissance installée : 19,94 kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 182 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,87
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FONTCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 171640102

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/07/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 11/05/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 16,50m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mât : Altis LED G3 (1 x 757 WB, 1 x 757 EB et 1 x 757 A4)
- Puissance installée : 19,94 kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,89
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FONTCOUVERTE – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 171640103

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/07/2022 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 11/05/2022 précisant :
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 100 X 60m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 16,50m Ligne de But.
- Hauteur moyenne de feu : 12,00 m
- 2 projecteurs par mât : Altis LED G3

- Puissance installée : 7,47 kW
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 88 LUX
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66
- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

MESCHERS SUR GIRONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 172300101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **02/02/2018**.

La Municipalité demande le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS prend note.

SAINTES – STADE YVON CHEVALIER 2 – NNI 174150102

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **14/02/2018**.

La Municipalité demande le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS prend note.

SOUBISE – STADE MUNICIPAL – NNI 17420101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **24/06/2021**.

La Municipalité demande le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS prend note.

ST PALAIS SUR MER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173800102

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E7** jusqu'au **19/11/2019**.

La Municipalité demande le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS prend note

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

SOURSAC – STADE DES BRUYERES – NNI 192640101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6 LED** (Avis préalable favorable en **Niveau E6 LED** du 12/07/2022) :

Résultats photométriques :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 174 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **02/01/2027** (Date de la Visite + 2 ans).

- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

PERIGUEUX – STADE FRANCIS RONGIERAS – NNI 243220101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **27/01/2023**.

Reçu Courriel de la Municipalité du 24/01/2022 demandant le non-renouvellement du contrôle de l'éclairage de l'installation.

La CRTIS transmet à la CFTIS.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CARCANS – STADE MAX LAMBERT – NNI 330970101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 221 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **13/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

FARGUES DE LANGON – STADE ROLAND POUJARDIEU – NNI 331640101

Cet éclairage était classé **Niveau E6 LED** jusqu'au **14/01/2023**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **23/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON 1 – NNI 332810201 (**CFTIS du 26/01/2023**)

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4**.

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CAMBLANES ET MEYNAC – STADE DE LA LANDE 1 – NNI 330850101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **14/09/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 18/01/2023 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 04/11/2022 précisant :

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m

- Implantation symétrique : 3,00 et 4,50m Ligne de Touche et 18,50m Ligne de But.

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m

- 4 projecteurs par mât : Altis LED G4 4321L A51

- Puissance installée : 24,72 kW

- Température Couleur : 5700 Kelvin

- Facteur de maintenance : 1

- Glare Rating : 44

- Facteur de réflexion du sol : 0,20

- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 279 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,80
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,53

- Plan de situation de l'installation

À la suite de la réception des éléments complémentaires, la CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

MARMANDE – STADE MICHELON 5 – NNI 471570105

Cet éclairage était classé **Niveau E6 LED** jusqu'au **21/09/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6 LED**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **09/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

NIEUIL LES AUBIERS – COMPLEXE SPORTIF DE LA RONDE – NNI 791959901

Cet éclairage n'est pas classé et n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis préalable éclairage.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage au **Niveau Efutsal 1** et des éléments fournis :

Source lumineuse : **LED**

- Etude d'éclairage (juste reçue)

Résultats photométriques :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 750 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

THOUARS – STADE PHILIPPE MORIN 1 – NNI 793290101

Cet éclairage est classé **Niveau E4** jusqu'au **28/04/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 339 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST MAIXENT L'ECOLE – SALLE REMY BOUX – NNI 792709901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 4** jusqu'au **26/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

MAULEON – STADE PIERRE MARTIN – NNI 790790201

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6 LED** (Avis favorable du 14/06/2022).

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **16/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

ST MARTIN DE ST MAIXENT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 792760101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E7 LED** (Avis favorable du 14/06/2022).

Résultats photométriques :

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 93 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,39
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **26/01/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

AZAY SUR THOUET – STADE MUNICIPAL – NNI 790250101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **06/01/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **17/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

POMPAIRE – STADE JOEL GODARD 1 – NNI 792130101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **04/01/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 159 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **17/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND 1 – NNI 860410101

Cet éclairage est classé **Niveau E4** jusqu'au **19/05/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 409 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 1 – NNI 860070101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **20/02/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 218 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **17/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

MONTMORILLON – STADE JEAN GUILLOT – NNI 861650301

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **24/06/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 204 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **24/03/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

ST MAURICE LA CLOUERE – STADE DES TAMISIÈRES – NNI 862350101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **04/03/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **10/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

INGRANDES – STADE MUNICIPAL – NNI 861110101

Cet éclairage est classé **Niveau E5** jusqu'au **10/02/2024**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **11/01/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

NEUVIC ENTIER – STADE MUNICIPAL – NNI 871050101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **20/11/2021**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 148 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **21/12/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **07/02/2023** transmis à la CFTIS, validé le **20/02/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour rappel la prochaine CRTIS aura lieu le mardi 7 mars 2023